

PROCES-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Séance du jeudi 24 juillet 2014 sous la Présidence de Monsieur Bernard FREUND

Date de la convocation : mercredi le 16 juillet 2014

Membres en exercice : 48

Présents ou représentés : 43

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, WEISS Bernard, KLEIN Marcel, Éric HOFFSTETTER, PFISTER Georges, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARDT Marc, LIENHARD Bernard, HOLTZMANN Yvette, GOEHRY Mireille, BRION Christophe, BOETTCHER-WEISS Sophie, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HEPP Jean-Denis, FREUND Bernard, FUCHS Didier, HAMMANN Jean-Georges, SCHNEIDER Jean-Paul, CRIQUI Jean-Marie, WEBER Francis, HAMMAN André, ZIMMERMANN Virginie, KRAUTH Pierre Paul, ROOS Dominique, BECK Georges, LEHMANN Marie-Paule

Dont pouvoirs : 06

MEYER-GARCIA Michèle, RIEHL Bernard, DRULANG Adrien, SUTTER Liliane, ADAM Raphaël, KOESSLER Michèle

Absents : 05

INGWILLER Bernard, HURSTEL Alain, ALBINET Arnaud, HATT René, BERNHARDT Armand

Secrétaire de séance : M. Eric GUILLAUME, maire de Melsheim

1. Approbation du Procès verbal du Conseil Communautaire du 26 juin 2014

Le Procès-verbal du 26 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Extension de la Régie Piscine à la Halte Fluviale

Le Conseil Communautaire,

Vu la création d'une halte fluviale à WALTENHEIM SUR ZORN et la possibilité de s'approvisionner en énergie par les plaisanciers au moyen de bornes de connexion.

Vu l'arrêté du SIVOM créant la régie piscine le 22 juin 1976.

Vu l'extension de cette régie par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en date du 17 avril 1998.

Vu le décret du 07 décembre 2012.

Vu les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des Collectivité Territoriale fixant les conditions d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes.

Vu le décret du 03/09/2001 portant sur l'indemnité de responsabilité du régisseur.

Vu l'exposé du Président et de la trésorière municipale sur les modalités de mise en œuvre des moyens de paiement,

Considérant les recettes attendues

Après en avoir délibéré,

-DECIDE l'extension de la Régie existante pour la piscine à la Halte Fluviale de WALTENHEIM SUR ZORN à compte du 1^{er} août 2014 pour des paiements par carte bancaire.

-DECIDE de reconsidérer cette situation administrative après une période expérimentale et au cas où les flux financiers l'exigeraient.

Vote à l'unanimité

3. Fixation des tarifs pour la Halte Fluviale de Waltenheim/Zorn

Le Conseil de Communauté,

Vu l'état d'avancement du chantier,

Vu l'extension de la régie de recette de ce jour,

Vu les tarifs appliqués dans le domaine de la plaisance sur le canal de la Marne au Rhin,

Et après en avoir délibéré

-FIXE les tarifs d'approvisionnement en énergie de la Halte Fluviale de WALTENHEIM SUR ZORN comme suit :

- ♦ **4,00 €** pour 8 heures d'électricité
- ♦ **2,00 €** pour 15 minutes d'eau potable

-AUTORISE le Président à procéder au recouvrement des recettes attendues de la plaisance sur le canal de la Marne au Rhin.

Vote à l'unanimité

4. Avenant à la DSP avec l'ALEF

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

-AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 portant extension du service avec l'organisme l'**ALEF**.

-DECIDE de prendre en charge les frais supplémentaires occasionnés par cette extension.

Vote à l'unanimité

5. Création d'un poste d'adjoint administratif

La Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

-DECIDE de créer un poste d'ADJOINT ADMINSTRATIF 1ère classe à temps complet 35/35^{ème} à compte du 1er septembre 2014,

-FIXE la rémunération de ce poste conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale.

-AUTORISE le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'embauche.

Vote à l'unanimité

6. Réalisation d'un court de tennis couvert

Le conseil de Communauté,

Considérant le plan de financement proposé :

- Conseil Général du Bas-Rhin : 113.530 €
- Région : 50.000 €
- Ligue de Tennis : 20.000 €
- Ville de Hochfelden : 165.000 €

Et après en avoir discuté,

-APPROUVE le nouvel avant-projet détaillé de l'opération de construction du bâtiment sportif à dominance tennis pour un montant total de travaux de **940.000,00 €HT** conformément au descriptif ci-dessus.

-PREND ACTE de la contribution financière de la Ville de HOCHFELDEN pour un montant de **165.000,00 €HT** correspondant aux vestiaires club house extérieurs.

-AUTORISE le Président à déposer le nouveau permis de construire au nom de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

-SOLLICITE la révision de la subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

39 voix pour

2 voix contre (BOETTCHER – WEISS Sophie, RIEHL Bernard)

2 abstentions (SCHWEITZER Gérard, BRION Christophe)

7. Divers

- *Trombinoscope*
- *Informations Trésorerie*
- *Badges*

Clôture de la séance à 22h00

Pour le secrétaire de séance.
Bernard FREUND
Président

